

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 13 OCTOBRE 2009 à 19h00.

L'an DEUX-MILLE-NEUF, le TREIZE du mois d'OCTOBRE, à 19h00, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

Membres présents :

AMNEVILLE : M^{me} GREVEN,

BRONVAUX : M. ARGUELLO,

CLOUANGE : MM. DIEDRICH, GISMONDI et CECCONI,

MARANGE SILVANGE : MM. BRUM, MULLER, LALLIER et M^{me} GREFF,

MONTOIS LA MONTAGNE : M. VOLLE, et M^{me} PIERRARD,

MOYEUUVRE-GRANDE : M^{me} BARTOLETTI (jusqu'au point 1-1 exclu), M. SANTARONI A. (jusqu'au point 1-1 exclu), M^{me} CONTESE (jusqu'au point 1-1 exclu), M. DROUIN (jusqu'au point 1-1 exclu), M. ROVIERO (jusqu'au point 1-1 exclu), M. SANTARONI M. (jusqu'au point 1-1 exclu), et M. TIRLICIEN (jusqu'au point 1-1 exclu),

MOYEUUVRE-PETITE : M. SCHWEIZER,

PIERREVILLERS : MM. SERREDSZUM, et PELIZZARI,

ROMBAS : MM. FOURNIER, PIERON, BARTHELEMY, RISSER, M^{mes} WAGNER et MORETTI, M. AUBURTIN et M^{me} BENCI,

RONCOURT : MM. HALTER et BALTIERI,

ROSSELANGE : MM. MATELIC, SCHONS, M^{me} SEEMANN et M. DI GIANDOMENICO,

SAINTE MARIE AU CHENES : MM. KLAMMERS, WATRIN, SUBTIL et M^{me} CADONA,

VITRY-SUR-ORNE : MM. CORRADI, WEYANT et VEGLIA.

Membres représentés par son suppléant :

M. CUCCIA par M. LAURENT

Membre suppléant sans voix délibérative : Néant

Membres absents ayant donné procuration :

M. BRUXMEIER à M^{me} GREVEN

M. ZIMOCHE à M. WATRIN

M. FAVIER à M. ARGUELLO

M^{me} FERRARI à M. DIEDRICH

M. MEOCCI à M. BRUM

M. ZEIMETH à M. SCHWEIZER

Absent excusés : Néant

Absents: MM. DOFFIN, FREMERY, M^{me} BELLONI et M. SCHREMER, M^{me} BARTOLETTI (à compter du point 1-1 inclus), M. SANTARONI A. (à compter du point 1-1 inclus), M^{me} CONTESE (à compter du point 1-1 inclus), M. DROUIN (à compter du point 1-1 inclus), M. ROVIERO (à compter du point 1-1 inclus), M. SANTARONI M. (à compter du point 1-1 inclus), et M. TIRLICIEN (à compter du point 1-1 inclus).

Le 13 Octobre à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **APPROUVE**, par 43 voix « Pour » et 6 abstentions, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 30 Juin 2009,

- **MAINTIENT**, par 35 voix « Pour » et un refus de vote, M. René DROUIN dans ses fonctions de Vice-président,
- **ADOpte** la Décision modificative n°2 au Budget primitif 2009, ci-annexée, et qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 16 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 950,00 €

- **DECIDE** de modifier l'autorisation de programme relative aux travaux d'aménagement de plates-formes du parc d'activités communautaire "Champelle" afin de permettre leurs réalisations, et ce conformément au tableau récapitulatif ci-annexé,
 - **DECIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les redevables cités ci-dessus, à l'exclusion de SCI St LADRE France IMMO, ayant son siège 1 Place du Pont à Seille à METZ (57000) et son adresse d'exploitation 232 Rue Hennequin à ROSSELANGE (57780),
 - **DECLARE** les produits suivants irrécouvrables
 - Loyers, à hauteur de 7.617,50 €, dus par la société « CI-LUX », locataire d'une cellule du bâtiment d'accueil d'entreprises, sis sur le Parc d'activités communautaire "Belle Fontaine".
 - somme de 0,10 € due par la Société SITA au titre du reversement des cotisations C.N.R.A.C.L. des agents de la Communauté de Communes détachés auprès de cette société.
- Et les admet** en non-valeurs dans le cadre du Budget de l'année 2009.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 14 avril 2008,
 - **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 14 avril 2008.

**Fait à Rombas, le 15 Octobre 2009,
Affiché le,
Le Président,**

Lionel FOURNIER